



Table des matières

1. But	2
2. Portée	2
3. Responsabilités.....	2
4. Matériel / équipement(s) requis.....	2
5. Identificateurs	2
6. Procédé	3
6.1. Généralités	3
6.2. Désinfection du cordon ombilical	4
6.3. Collecte	4
7. Annexe(s)	6
8. Bibliographie	6
9. Liste des modifications.....	6

Pour copie papier seulement : Le document original est approuvé avec signature numérique sous la responsabilité de l'AQ.

Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, conservée en mémoire ou transmise, sous quelque forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, photocopie, enregistrement, procédés électroniques et mécaniques ou autres, sans la permission écrite préalable d'Héma-Québec.



Produits sanguins
Cellules souches
Tissus humains

Collecte du sang de cordon

PFN-00029[4]

Page 2 de 6

1. BUT

Décrire les étapes pour effectuer une collecte de sang de cordon

2. PORTÉE

Toutes les collectes de sang de cordon

3. RESPONSABILITÉS

Les médecins des unités de naissance

4. MATÉRIEL / ÉQUIPEMENT(S) REQUIS

- Dispositif de collecte

5. IDENTIFICATEURS

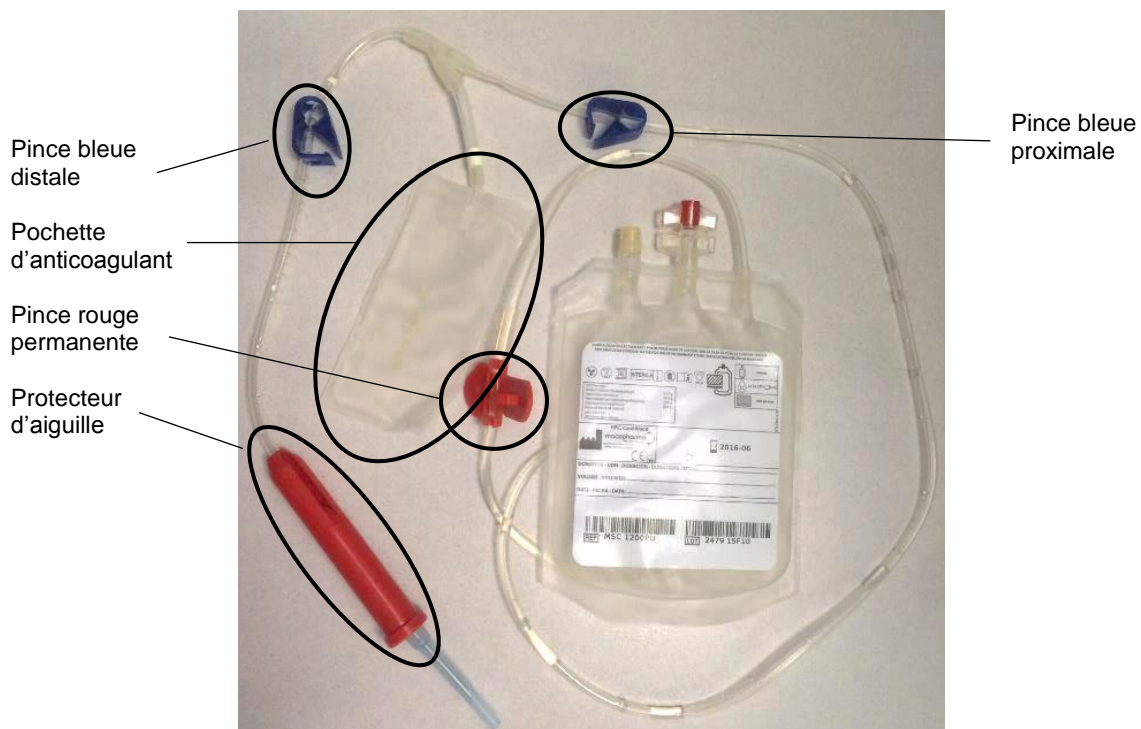
S/O

6. PROCÉDÉ

6.1. GÉNÉRALITÉS

- La santé et la sécurité du bébé et de la mère doivent être priorisés; la collecte de sang de cordon ne doit pas les compromettre.
 - Dans le cas d'une grossesse de moins de 34 semaines, la collecte peut être effectuée si elle est considérée sécuritaire par le médecin accoucheur.
- Tout le matériel nécessaire à la collecte du sang de cordon doit se retrouver sur un champ stérile.
- Manipuler le dispositif de collecte de façon aseptique.
- La collecte dure quelques minutes et est effectuée après la naissance du bébé, avant l'expulsion placentaire.
- Porter une attention particulière au protecteur d'aiguille lors de la manipulation du dispositif de collecte afin d'éviter qu'il ne glisse sur l'aiguille.

Attention : Une fois la pince rouge fermée, elle ne peut être rouverte.



6.2. EVALUATION DE LA MÈRE

- Évaluer si la mère présente :
 - des signes d'infection comme la fièvre (température supérieure à 39°C);
 - des traces d'injection de drogues.
- Si oui, ne pas effectuer la collecte et documenter la raison à la section « Commentaires / Écarts aux procédures » du formulaire *Collecte de sang de cordon*.

6.3. DÉSINFECTION DU CORDON OMBILICAL

- Après la naissance de l'enfant, placer un champ stérile sur la région périnéale et déposer le cordon ombilical sur ce champ.
- Prendre le sac de plastique qui recouvre le dispositif de collecte, l'ouvrir et sortir uniquement la tubulure.
- Faire un examen visuel de la poche et de la tubulure.
 - Retourner tout dispositif défectueux à Héma-Québec.
- Fermer les pinces bleues.
- Désinfecter le cordon de façon unidirectionnelle.

6.4. COLLECTE

- Insérer l'aiguille dans la veine du cordon.



- Ouvrir les pinces bleues et abaisser le dispositif pour que le sang de cordon s'écoule par gravité.
- À la fin de l'écoulement, faire une traite du cordon (« milking ») en exerçant un mouvement allant du début du cordon près du placenta vers la clampette.
- Une fois la procédure terminée, fermer les pinces bleues, puis retirer l'aiguille de la veine.



- Relever le protecteur d'aiguille, s'assurer qu'il recouvre bien l'aiguille et qu'il est barré.
- Casser la canule de la pochette d'anticoagulant.
- Ouvrir la pince bleue proximale.
- Enrouler la pochette d'anticoagulant sur elle-même pour rincer la tubulure.
- Fermer la pince bleue proximale et la pince rouge permanente.
- Remettre la poche de sang à l'infirmière.
- Signer et inscrire le numéro de permis à la section 2 du formulaire *Collecte de sang de cordon* (ou *Collecte de sang de cordon dirigé*).
- S'il y a eu interruption de la collecte ou un problème survenant lors de la collecte documenter le motif ou le problème à la section « Commentaires / Écarts aux procédures » du formulaire *Collecte de sang de cordon*.

7. ANNEXE(S)

S/O

8. BIBLIOGRAPHIE

- Poche de prélèvement de sang de cordon REF MSC1200PU MacoPharma NOTEURO121 2016-04

9. LISTE DES MODIFICATIONS

SECTION	DESCRIPTION DU CHANGEMENT	JUSTIFICATION	PROVENANCE DE L'INFORMATION
6.2	Ajout de critères d'exclusion à considérer par le médecin préleveur	Le médecin préleveur doit contribuer à déterminer l'éligibilité de la mère; Observation lors de l'audit de la FACT en octobre 2017	FACT 6 th edition B5.5
6.4 1 ^{re} flèche	Retrait de détails concernant l'insertion de l'aiguille dans la veine du cordon (angle et distance par rapport à la clamp)	Instructions trop restrictives	
Référence : OC-04672			